



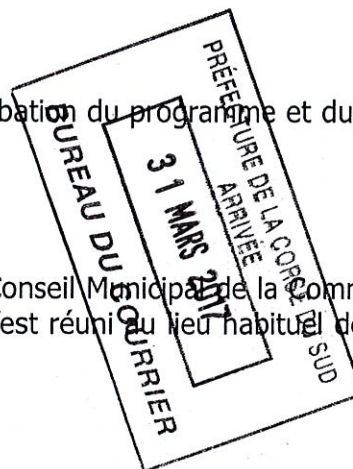
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 17/031/TRANSP**

**SÉANCE DU 30 MARS 2017**

**OBJET** : TRANSPORTS

Aménagement du réseau du transport urbain – Approbation du programme et du plan de financement.



L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Étaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

**Absents** : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

**Avait donné procuration** : Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Marie-Antoinette CUCCHI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 16/099/TRANSP du 03 octobre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la mise en œuvre d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio.

Ce dispositif de transport urbain va fonctionner dès la fin du mois de juin 2017 avec la mise en place de six bus électriques dont le financement est assuré sur les crédits FEDER (ITI) et de l'Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local - FSIPL).

Un septième bus électrique est en cours d'acquisition dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Ce dispositif nécessite d'être finalisé par l'aménagement du réseau qui comprendra des travaux d'aménagement des sites, la signalisation et la signalétique ainsi que la création d'abribus afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions et notamment en direction des personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel de cet aménagement est estimé à 69.645,00 € HT soit 81.251,50 € TTC.

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux d'aménagement des sites	15.045,00 €	1.504,50 €	16.549,50 €
Signalisation et signalétique	29.400,00 €	5.416,00 €	34.816,00 €
Création d'abribus	25.200,00 €	4.686,00 €	29.886,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69.645,00 €</b>	<b>11.606,50 €</b>	<b>81.251,00 €</b>

Ce programme d'aménagement peut bénéficier d'un financement de l'Etat sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local selon le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale éligible HT		69.645,00 €
> Etat (FSIPL 2017)	80 %	55.716,00 €
Total des aides	80 %	55.716,00 €
> Part communale HT	20 %	13.929,00 €
> Rappel TVA	10 %	11.606,50 €
> Part communale TTC		25.535,50 €
Opération TTC		81.251,50 €

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur le programme de travaux d'aménagement ainsi que sur son financement.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 28 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver le programme de travaux d'aménagement pour un montant de 69.645,00 € HT soit 81.251,50 € TTC.

**ARTICLE 2 :** d'approuver le plan de financement du programme, incluant l'aide de l'Etat (FSPIL 2017) comme suit :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale éligible HT		69.645,00 €
➤ Etat (FSIPL 2017)	80 %	55.716,00 €
Total des aides	80 %	55.716,00 €
➤ Part communale HT	20 %	13.929,00 €
➤ Rappel TVA	10 %	11.606,50 €
➤ Part communale TTC		25.535,50 €
Opération TTC		81.251,50 €

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile à la mise en œuvre du programme travaux d'aménagement du transport urbain et à l'obtention de ces aides financières publiques.

**ARTICLE 4 :** Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2017 et suivants :

Dépenses

20 : Immobilisations incorporelles

2031 : Frais d'études

23 : Immobilisations en cours

Recettes

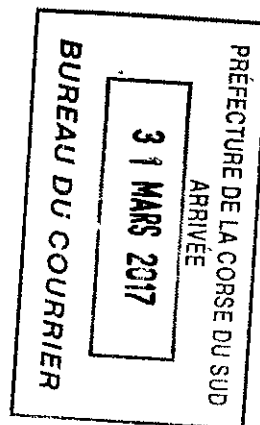
13 : Subventions

1321 : Etat

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

